



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Rabat

Tous les renseignements figurant sur cette fiche d'informations ont été établis sur la base des connaissances et des évaluations dont disposait l'Ambassade lors de la rédaction de la présente fiche d'informations. Ces renseignements et leur conformité sont toutefois donnés sous toute réserve, notamment en ce qui concerne les modifications intervenues entre-temps.

Fiche d'information sur la demande d'un extrait du casier judiciaire en Allemagne

1. Compétence et forme de la demande

Chaque personne **résidente en dehors du territoire de la République fédérale d'Allemagne** et ayant atteint l'âge de 14 ans peut formuler une **demande écrite, dépourvue de forme**, d'établissement d'un certificat personnel de bonne conduite ou d'un certificat administratif de bonne conduite.

La demande peut être introduite directement à l'office de l'enregistrement à l'adresse suivante:

**Bundesamt für Justiz
-Bundeszentralregister-
Sachgebiet IV 21 / IR
53094 Bonn**

Le demandeur/la demanderesse doit établir son identité et, lorsqu'il/elle agit en qualité de représentant légal, doit prouver son pouvoir de représentation. Lors de l'introduction de la demande, la personne concernée ne peut se faire représenter ni par un mandataire ni par un avocat. La demande doit comprendre les coordonnées complètes de la personne concernée et porter sa signature. Parallèlement, il faut mentionner l'adresse à laquelle le certificat de bonne conduite devra être transmis. Les coordonnées et la signature requièrent une **homologation**. Une homologation peut être effectuée soit par une représentation diplomatique ou consulaire allemande soit par une autorité étrangère ou un notaire. L'envoi d'une photocopie **certifiée conforme** d'un papier d'identité officiel qui fait ressortir les données de la personne est également suffisant. La photocopie doit être signée par le demandeur/la demanderesse avant sa certification. Dans le cas où le nom de jeune fille diffère du nom de famille, il y'a lieu de le mentionner.

2. Taxes

La taxe pour chaque certificat de bonne conduite s'élève à **13 €**. Le versement peut s'effectuer par transmission d'un chèque ou par virement sur le compte de l'Office fédéral de la justice:

**Deutsche Bundesbank - Filiale Bonn -
Code bancaire (BLZ): 380 000 00
numéro de compte (Konto-Nr.) : 380 010 05
IBAN-Nr.: DE24 3800 0000 0038 001005
BIC/swift-Nr.: MARKDEF1380**

destination: (- si connu - numéro du dossier ou nom et prénoms du demandeur)

Lors d'un virement du montant, la copie du mandat de virement doit être envoyée - si possible - avec la demande d'établissement d'un certificat de bonne conduite. Le certificat de bonne conduite ne peut être délivré qu'après réception de la taxe ou présentation d'un justificatif de paiement (§7 al. 2 du règlement des frais de l'administration judiciaire).

3. Authentification du certificat de bonne conduite et délivrance d'une certification de signature :

Les administrations de différents pays étrangers demandent, dans certains cas, l'authentification des certificats de bonne conduite par l'Office fédéral de la justice et, le cas échéant, également la délivrance de la certification de signature par l'Office fédéral d'administration à Cologne.

La demande relative à l'authentification peut être soit effectuée en même temps que la demande de délivrance du certificat de bonne conduite ou soit ultérieurement, dans le cas où le demandeur serait déjà en possession du certificat de bonne conduite, sur présentation de l'original dudit certificat. La validité du certificat de bonne conduite ne doit pas dépasser trois mois. La taxe pour l'authentification s'élève à 13 € supplémentaire. Quant aux formes de paiement et l'échéance de la taxe se conformer au numéro 2.

La demande de délivrance d'une certification de signature doit être adressée à l'Office fédéral d'administration à Cologne (Bundesverwaltungsamt Köln, Referat II B 4, 50728 Köln).

Öffnungszeiten: Montag bis Freitag 08.00 bis 11.00 Uhr	Gebäudeadresse: 12, Av. Mehdi Ben Barka 10000 Rabat - Souissi	Postadresse: B.P. 235 10001Rabat	Telefon: (+212) 37 63 54 00	Telefax: (+212) 37 65 36 49	Elektronische Adresse: http:// www.rabat.diplo.de E-mail: info@rabat.diplo.de
--	---	--	--------------------------------	--------------------------------	--

Dans le cas où la demande est effectuée en même temps que celle concernant la délivrance d'une certification de signature, celle-ci peut être adressée également, pour des raisons de simplification, à l'Office fédéral de la Justice. Dans ce cas précis, le certificat de bonne conduite sera transmis après authentification à l'Office fédéral d'administration à Cologne pour certification de signature, sans en informer le demandeur.

La taxe pour la délivrance d'une certification de signature sera perçue séparément par l'Office fédéral d'administration à Cologne et **n'est pas à virer** au casier judiciaire central fédéral. Il n'existe pas d'obligation de verser une avance.

Le demandeur/la demanderesse doit lui/elle-même s'informer si l'authentification du certificat de bonne conduite et, le cas échéant, la délivrance d'une certification de signature, dans son cas, est nécessaire. Les informations appropriées sont en général délivrées par les Ambassades ou les représentations consulaires des pays où le certificat de bonne conduite devra être présenté. Lors d'une demande aussi bien d'authentification que de délivrance d'une certification de signature, le pays où le certificat de bonne conduite devra être présenté est à mentionner.

4. Aspects divers

Un certificat personnel de bonne conduite ne sera envoyé qu'au demandeur/à la demanderesse personnellement à son adresse privée. Un certificat administratif de bonne conduite demandé pour être présenté à une autorité administrative allemande est transmis directement à cette autorité. Par conséquent, la demande de délivrance d'un certificat de bonne conduite aux fins d'une autorité administrative doit comporter l'adresse de cette autorité ainsi que le motif et/ou le numéro du dossier de l'autorité destinatrice. L'administration peut accorder, sur demande, au demandeur/à la demanderesse un droit de regard dans le certificat de bonne conduite. Le demandeur/la demanderesse peut réclamer l'envoi du certificat de bonne conduite, pour consultation, dans le cas où il comporterait des inscriptions, à un tribunal administratif ou représentation officielle allemande désigné par lui/elle. Le tribunal administratif ou la représentation officielle allemande n'autorise la consultation qu'au demandeur/à la demanderesse personnellement. Après consultation, le certificat de bonne conduite sera transmis à l'administration ou, selon le désir du demandeur/de la demanderesse, détruit par le tribunal administratif ou représentation officielle.

Le certificat de bonne conduite n'est délivré qu'en langue allemande. Dans le cas où le demandeur/la demanderesse en souhaite une traduction, il devra y pourvoir lui-même. Le contenu du certificat de bonne conduite est régi par les dispositions de la Loi relative au casier judiciaire central fédéral (BZRG). Le formulaire ci-joint peut être utilisé pour la formulation de la demande.

5. E-mail

Les demandes de délivrance de certificat de bonne conduite **ne peuvent pas être** effectuées par internet pour des raisons techniques de sécurité.

Absender / Expéditeur

Veillez indiquer ici votre nom et adresse

Bundesamt für Justiz
-Bundeszentralregister-
Sachgebiet IV 21 / IR
53094 Bonn

falls vorhanden / *si disponible*
Aktenzeichen / *n° du dossier*

IV 21 - _____ D _____ / _____

**BITTE MASCHINELL ODER
PER HAND MIT DRUCKBUCHSTABEN AUSFÜLLEN!
VEUILLEZ UTILISER DES CARACTERES D'IMPRIMERIE!**

Ich beantrage die Erteilung eines Führungszeugnisses.

Je demande l'établissement d'un certificat de bonne conduite.

Die Gebühr für das Führungszeugnis in Höhe von 13 € habe ich

La taxe de 13 €

Veillez cocher

bereits bezahlt
a déjà été versée

la case

beigefügt
est ci-jointe

correspondante

überwiesen am:
a été versée le: à la

Deutsche Bundesbank, Filiale Bonn ,

BLZ 380 000 00, Konto-Nr. 380 01005, BIC/swift-Nr.: MARKDEF1380, IBAN-Nr.: DE24 3800 0000 0038 001005

für/au Bundesamt für Justiz / *Office fédéral de la justice*

(bitte Zahlungsnachweis ggf. Fotokopie beifügen)

(Veillez joindre le titre (copie) établissant que le versement a été effectué)

Meine Personendaten lauten / Renseignements sur l'identité:

Geburtsdatum / *date de naissance:*

Geburtsname / nom au moment de la naissance:

Familiename / *nom de famille:*

Vornamen / *prénoms:*

Geburtsort / *lieu de naissance:*

Staatsangehörigkeit / *nationalité:*

Unterschrift / signature:

Vorstehende Unterschrift und die persönlichen Daten werden hiermit beglaubigt.

La signature ci-dessus ainsi que les dates personnelles sont certifiées conformes

Siegel / *sceau*

Botschaft/Ambassade Konsulat/Consulat
Behörde/Autorité Notar/Notaire

Datum / *date*